

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTEUIL

COMMUNE
D'ERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 05 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois de février à 19 H 00

OBJET : AFFAIRES GENERALES

Désignation de représentants du Conseil municipal au sein des Commissions permanentes communales

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **29 janvier 2025**, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2025/002

Présents :

M. Xavier HAQUIN, **Maire**

M. BLANCHARD, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR,
M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, Mme CHESNEAU MUSTAFA,
Adjoint au Maire

M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR, Mme DEHAS,
Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme BENLAHMAR, M. GODARD,
M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, Mme LAMBERT,
M. KNOBLOCH, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE,
Mme BARIL, M. PERROT, M. MELO DELGADO, M. BAY, M. KHINACHE,
Mme DAHMANI, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme DUPUY	(pouvoir à M. HAQUIN)
Mme LEMARCHAND	(pouvoir à Mme DEHAS)
Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE	(pouvoir à M. BLANCHARD)
M. KEBABTCHIEFF	(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)
Mme THYS	(pouvoir à M. GODARD)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 07/02/25

Publiée le : 12/02/25

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein des Commissions Permanentes communales

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-22 et L.2121-29 ;

VU la délibération n°2020/35 du Conseil municipal du 25 mai 2020 instituant quatre Commissions permanentes communales, fixant ses effectifs et désignant ses membres ;

CONSIDÉRANT la démission d'un conseiller municipal élu sur la liste « Ermont Renouveau », rendue effective le 1^{er} janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT l'installation d'un nouveau conseiller municipal ;

CONSIDÉRANT de ce fait, qu'il y a lieu de revoir la composition des Commissions permanentes communales ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, a décidé à l'unanimité de ne pas procéder à cette désignation au scrutin secret ;

CONSIDÉRANT la comptabilisation de 35 suffrages exprimés,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DÉSIGNE** les membres composant la Commission « Affaires Générales, Finances », à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme suit :

- (1) - M. D. LEDEUR
- (1) - Mme V. CASTRO FERNANDES
- (1) - Mme A. APARICIO TRAORE
- (1) - Mme C. CHESNEAU MUSTAFA
- (1) - M. M. KEBABTCHIEFF
- (1) - Mme J. DUPUY
- (1) - M. J. NACCACHE
- (1) - M. B. BLANCHARD
- (2) - M. JF. HEUSSER
- (3) - Mme V. BARIL
- (4) - M. JF. BAY
- (5) - M. Y. KHINACHE

- **DÉSIGNE** les membres composant la Commission « Attractivité du territoire et Cadre de vie », à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme suit :

- (1) - M. B. BLANCHARD
- (1) - M. E. RAVIER
- (1) - Mme G. SANTA CRUZ BUSTAMANTE
- (1) - M. B. ANNOUR

- (1) - Mme M. GUTIERREZ
- (1) - Mme N. DE CARLI
- (1) - Mme C. CHESNEAU MUSTAFA
- (1) - Mme A. APARICIO TRAORE
- (2) - M. JF. HEUSSER
- (3) - M. C. PERROT
- (4) - M. JF. BAY
- (5) - M. Y. KHINACHE

- **DÉSIGNE** les membres composant la Commission « Solidarité et Cohésion sociale », à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme suit :

- (1) - Mme A. MEZIERE
- (1) - Mme F. DEHAS
- (1) - M. O.KNOBLOCH
- (1) - M. N. GODARD
- (1) - Mme F. GUEDJ
- (1) - Mme G. SANTA CRUZ BUSTAMANTE
- (1) - Mme N. BENLAHMAR
- (1) - M. Y. CARON
- (2) - Mme C. CAUZARD
- (3) - M. C. PERROT
- (4) - M. C. MELO DELGADO
- (5) - Mme S. DAHMANI

- (1) liste « Ensemble, renforçons nos liens »
- (2) liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »
- (3) liste « Ermont Renouveau »
- (4) groupe « Envie d'Ermont »
- (5) groupe « J'aime Ermont »



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN